



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Difficultés des fabricants d'ameublement made in France

Question orale n° 731

### Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur les difficultés rencontrées par les fabricants d'ameublement en France, notamment en raison de la concurrence déloyale. En 2024, selon L'Ameublement français, organisation professionnelle des acteurs de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie, 124 entreprises ont été liquidées et 39 ont cessé leur activité. En 2025, de nombreuses entreprises françaises de l'ameublement ont été placées en redressement judiciaire en Saône-et-Loire, Vendée, Vaucluse, Creuse, Aube. D'autres ont été liquidées en Corrèze, Vienne, Ain, Mayenne etc. La filière de l'ameublement fait face aux impacts de la crise de l'immobilier sur le secteur du mobilier, mais aussi à une concurrence déloyale comparable à celle subie dans le secteur du textile et de la mode avec la *fast fashion*. À la différence du textile, il reste une filière française de l'ameublement et un tissu industriel de production. Cette filière est fortement ancrée dans les territoires (76 % des emplois se situent en dehors des grandes villes) représentant 600 petites et moyennes entreprises et 20 entreprises de taille intermédiaire, soit 112 000 emplois directs et indirects. Les emplois sont principalement concentrés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Pays de la Loire. Au cours des vingt-cinq dernières années, la production industrielle d'ameublement et les emplois salariés directement liés ont été divisés par deux, passant ainsi de 78 900 emplois en 1998 à 37 783 emplois en 2023. Sur la même période, la part du *made in France* sur le marché du meuble a été divisée par deux (63 % des meubles vendus en France sont importés). En 2024, la Chine représente désormais plus de 20 % des importations françaises de meubles finis en France. La conjoncture depuis 2022 impacte fortement les marges des fabricants d'ameublement (augmentation des coûts des matières premières, prix de l'énergie, assurances, accélération des importations de type *fast furniture*). Par ailleurs, de nombreux produits d'importation vendus sur des *marketplaces* échappent à tout contrôle. Tous les efforts en faveur de la relocalisation et de la mise en avant des savoir-faire français à des prix abordables risquent ainsi d'être anéantis si les pouvoirs publics ne s'emparent pas de cette situation. Les demandes et propositions de la filière française d'ameublement pour renforcer les contrôles sur les produits d'importation et relancer la demande en meubles de qualité et durables mériteraient d'être expertisées. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour répondre à ces demandes légitimes et protéger cette filière pourvoyeuse d'emplois dans les territoires.

### Texte de la réponse

#### FILIÈRE DE L'AMEUBLEMENT

**M. le président** . La parole est à Mme Delphine Batho, pour exposer sa question, no 731, relative à la filière de l'ameublement.

**Mme Delphine Batho** . Je veux vous interroger sur la situation et les difficultés des fabricants d'ameublement made in France. Quelque 124 entreprises ont été liquidées en 2024. Nombre d'entre elles ont été placées en redressement judiciaire en 2025. La filière française d'ameublement irrigue l'économie de nos territoires, puisque ses entreprises sont situées à 76 % dans des territoires ruraux. Elle compte 600 petites et moyennes entreprises (PME) et vingt entreprises de taille intermédiaire (ETI), et représente 112 000 emplois directs et indirects. Malheureusement, depuis vingt ans, ce nombre d'emplois a été divisé par deux.

Dans le même temps, la part du made in France dans le marché d'ameublement a elle aussi été divisée par deux. Désormais, 63 % des meubles vendus en France sont importés, parmi lesquels 20 % sont importés de Chine. Cette situation est liée à la conjoncture récente et à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, mais aussi, dans une large mesure, à la concurrence déloyale des *marketplaces*. Nous voyons apparaître dans le secteur de l'ameublement un phénomène analogue à celui de la fast fashion, à savoir la fast furniture. Cette situation ruine tous les efforts d'entreprises comme la Camif qui développent une offre de fabrication française de qualité, vertueuse sur le plan écologique et à un prix abordable.

Quelles réponses le gouvernement compte-t-il apporter aux inquiétudes et aux propositions de la filière ameublement française ?

**M. le président** . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

**M. Sébastien Martin**, *ministre délégué chargé de l'industrie* . Merci pour cette question relative à la filière de l'ameublement et au phénomène de la *fast furniture*, dont les enjeux sont en tous points comparables à ceux de la fast fashion. Comme vous le savez, le développement rapide du commerce en ligne, notamment via des plateformes comme Temu, AliExpress ou Shein, est un défi majeur pour nos entreprises et pour la protection des consommateurs. Face à cette croissance, les autorités françaises, en particulier la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ont fortement intensifié leurs contrôles dans le domaine de l'ameublement. Chaque année, la DGCCRF organise des campagnes de prélèvement pour vérifier la conformité des produits. En 2025, près de 700 références ont ainsi été analysées en laboratoire ; près de la moitié d'entre elles se sont révélées non conformes et dangereuses et font donc désormais l'objet d'exclusions.

Ces plateformes reposent sur un modèle de concurrence déloyale auquel nous ne pouvons nous résigner. Dans ce cadre, le gouvernement a engagé une procédure contre Shein qui a conduit à la fermeture temporaire de sa *marketplace*. Le sujet a ensuite été porté au niveau européen, où deux enquêtes sont désormais ouvertes contre Temu et Shein. Même si cela ne concerne pas directement l'ameublement, vous savez également qu'une taxe sur les petits colis a été instaurée au niveau national et qu'elle tend à se généraliser au niveau européen. Notre action ne s'arrêtera pas là : nous voulons renforcer les pouvoirs de nos administrations et notre capacité d'action nationale pour mieux lutter contre ces plateformes qui ne respectent pas nos règles.

Par ailleurs, le secteur de l'ameublement fait l'objet d'une surveillance particulière de la DGCCRF, qui mène annuellement une enquête dédiée aux fraudes, afin de protéger au maximum les acteurs respectueux des règles. Vous l'avez compris, l'engagement du gouvernement est donc total pour protéger ce secteur dont vous avez rappelé l'importance pour notre pays.

**M. le président** . La parole est à Mme Delphine Batho.

**Mme Delphine Batho** . Le gouvernement a-t-il prévu de recevoir la filière française de l'ameublement, qui a d'autres éléments à proposer, ainsi qu'un certain nombre d'exigences ?

Je vois en outre une contradiction entre vos propos sur la lutte contre la concurrence déloyale, qui devrait nous rassembler, et, par exemple, la décision récente d'autoriser Amazon à construire trois super-entrepôts afin de permettre l'implantation de nouveaux centres de distribution de marchandises importées en France.

**M. le président** . La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Sébastien Martin**, *ministre délégué* . Rien ne s'oppose à ce que la filière française de l'ameublement soit reçue dans les meilleurs délais. J'ignore si le rendez-vous a été demandé auprès de mon cabinet ou auprès de celui de Serge Papin, puisque ce sujet peut être traité sous l'angle commercial ou sous l'angle industriel. Quoi qu'il en soit, si la demande est arrivée à mon cabinet, c'est avec plaisir que je recevrai les représentants de cette filière ; ils peuvent me transmettre à nouveau leur demande.

Concernant les plateformes qui s'installent sur le sol français – pour ce qui est d'Amazon, je rappelle qu'elle est

présente depuis de nombreuses années –, elles implantent certes des plateformes logistiques, mais prévoient aussi d'utiliser ces sites pour travailler sur la data. Bien entendu, ces plateformes-là sont contrôlées exactement de la même manière que celles qui ont récemment fait la une des actualités comme Shein et Temu.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Batho](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste et Social

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 731

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2026](#)

**Réponse publiée le :** 13 mai 2026, page 4376

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)